

## Déclaration d'ouverture de chantier

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

-  Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

- déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie



Cachet de la mairie et signature du receveur

le 20/02/2026

### 1 Désignation du permis

Permis de construire

N°

Permis d'aménager

N° P A 0 2 2 1 9 5 2 4 C 0 0 0 2

### 2 Identité du déclarant

 Le déclarant est le titulaire de l'autorisation.

#### 2.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

#### 2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

Raison sociale

TERRA DEVELOPPEMENT

N° SIRET

5 3 2 5 1 5 5 8 2 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

LE NY

Prénom

Christophe

### 3 Coordonnées du demandeur

 Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation.

Adresse : Numéro : 6 T e r Voie : Rue des Portes Plouaies

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : LAMBALLE

Code postal : 2 2 4 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Adresse électronique :

christophe.leny @ terra-developpement.fr

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 4 Ouverture de chantier

Je déclare le chantier ouvert depuis le : 1 6 / 0 3 / 2 0 2 6

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veillez préciser quels sont les aménagements ou constructions commencés :

Travaux de phase 1

Surface créée (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Nombre de logements commencés : \_\_\_\_\_ dont individuels : \_\_\_\_\_ dont collectifs : \_\_\_\_\_

Répartition du nombre de logements commencés par type de financement

Logement Locatif Social : \_\_\_\_\_

Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : \_\_\_\_\_

Prêt à taux zéro : \_\_\_\_\_

Autres financements : \_\_\_\_\_

Je certifie exactes les informations ci-dessus


Signature du (ou des) déclarant(s)

À LAMBALLE

Fait le 1 9 / 0 2 / 2 0 2 6

#### Dans le cadre d'une saisine par voie papier

**Votre déclaration établie en trois exemplaires devra être déposée à la mairie du lieu du projet.**

 Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L. 362-3 et R. 362-3 du code du travail. Au moment de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage-ouvrages : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).